

Bachelier en marketing

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE		
Tél : +32 (0) 64 23 76 23	Fax : +32 (0) 64 23 76 33	Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Fondements du marketing			
Code	ECMK1B01MKT	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	72 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Emerence LEHEUT (emerence.leheut@helha.be)		
Coefficient de pondération		60	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à :

- Maîtriser les outils généraux du marketing pour gérer un projet d'entreprise.
- Connaître et comprendre les structures, le fonctionnement, le rôle, l'organisation, les enjeux du secteur des entreprises à travers ses différentes formes.
- Comprendre les enjeux de la digitalisation et de la disruption dans la perspective du profil métier marketing

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Comprendre les objectifs du marketing et sa démarche
- Connaître l'évolution du marketing, sa portée et ses enjeux actuels (liés notamment au développement du marketing digital)
- Utiliser correctement des outils pour pouvoir analyser le marché
- Développer des stratégies marketing en utilisant les concepts adéquats
- Connaître les objectifs des politiques marketing de produit, prix, distribution et communication et maîtriser les outils pour les planifier
- Comprendre comment contrôler les actions marketing
- Connaître le jargon et les concepts de base du marketing
- Restituer les objectifs et les attentes d'un projet marketing sur un sujet défini, rechercher les informations nécessaires, préparer un support de présentation, présenter en classe les développements et conclusions du sujet
- De réaliser les analyses qualitatives ou quantitatives permettant de résoudre des travaux pratiques (mises en situation)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

PARTIE 1 : COMPRENDRE LE MARKETING MANAGEMENT

- Définition du marketing
- Evolution du marketing dans le temps
- La démarche marketing
- Le nouveau paysage marketing

PARTIE 2 : ANALYSER LE MARCHÉ

- Les informations internes
- Les informations externes
- L'analyse de l'environnement : le micro et le marco-environnement
- Les études de marché

PARTIE 3 : DEVELOPPER DES STRATEGIES

- Les objectifs du marketing stratégique
- La segmentation
- Le ciblage
- Le positionnement et la différenciation
- Les stratégies de croissance et de développement
- Le choix d'une stratégie marketing

PARTIE 4 : PLANIFIER DES POLITIQUES

- Les objectifs du marketing opérationnel
- La politique de produit/service
- La politique de prix
- La politique de distribution
- La politique de communication
- La notion de marketing-mix

PARTIE 5 : CONTRÔLER LES ACTIONS

- Contrôler les activités du plan marketing

PARTIE 6 : GLOSSAIRE

- Construction d'un glossaire comprenant les notions essentielles du marketing

Démarches d'apprentissage

- Exposés de l'enseignant
- Exercices / mise en pratique
- Travaux de groupes / cas pratiques
- Lecture d'articles
- Recherche d'informations
- Construction individuelle d'un glossaire

Dispositifs d'aide à la réussite

- Une séance questions-réponses est organisée et un document reprenant la matière d'examen est distribuée lors de la dernière séance de cours.

Sources et références

- Kotler P., Keller K. et Manceau D. (2015), Marketing Management - 15ème édition, Paris, Pearson Education France
- Armstrong G. et Kotler P. (2016), Principes de Marketing - 13ème édition, Paris, Pearson Education France

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Powerpoint
- Notes de cours
- Articles de presse, exercices, documents et références déposés sur la plate-forme d'e-learning

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de cette activité d'apprentissage se fera de la manière suivante :

- Evaluation écrite en Q1 (40%)
- Examen écrit en Q2 (50%)
- Construction d'un glossaire tout au long de l'année et à remettre en fin de Q2 (10%)
- Examen écrit en Q3 (100%)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	10		
Période d'évaluation	Eve	40	Exe	50	Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Dans la mesure où cette unité d'enseignement est constituée d'une seule activité d'apprentissage, automatiquement, la note de l'unité d'enseignement est la note de l'activité d'apprentissage.

Exceptions : 1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).